



Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

**Inspecteur de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes : un métier d'enquêteur**

CATEGORIE A
(BAC + 3 minimum)

La DGCCRF veille au respect des règles de concurrence, surveille la qualité, la conformité et la sécurité des produits et des services, s'assure du respect de la loyauté des transactions commerciales, de la régularité de l'offre marchande et de la publicité pour la protection économique des consommateurs.

Hommes et femmes de terrain, les **inspecteurs de la CCRF** mènent des investigations et exercent une activité de régulation de l'économie au bénéfice des entreprises et des consommateurs.

Principalement affectés en services déconcentrés- en département ou en région- les inspecteurs réalisent des enquêtes sur le terrain auprès des entreprises et des commerces. Ils sont chargés de vérifier le respect de la réglementation, de détecter les manquements et infractions et de sanctionner si nécessaire. S'ils sont affectés en administration centrale, les inspecteurs participent à l'élaboration des textes réglementaires et assurent des fonctions techniques et d'expertise au niveau national.

Recrutement

Concours externe

- Les inspecteurs sont recrutés en **externe** par la voie de deux concours :
 - l'un à dominante **juridique et économique**
 - l'autre à dominante **scientifique et technologique**
- Les candidats doivent être titulaires à la date du concours au moins :
 - **d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un diplôme, ou titre de même niveau**
 - **ou d'un diplôme délivré par un des États membres de l'Union européenne assimilé à un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle de l'enseignement supérieur.**

Sont exonérés des conditions de titres ou diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.

- Les concours externes sont ouverts aux candidats qui remplissent les conditions suivantes, requises pour l'accès à tous les emplois publics de l'État :
 - posséder la nationalité française ;
 - jouir de ses droits civiques ;
 - justifier d'un bulletin n°2 du casier judiciaire compatible avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard du Code du service national ;
 - remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Concours interne

Le concours **interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats internes doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de **quatre années** au moins de services publics en qualité d'agent de catégorie B ou d'un niveau équivalent.

Conditions d'aptitude physique

Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Évolution de carrière

Au titre de la promotion interne, vous pouvez devenir inspecteur principal, correspondant au premier grade d'encadrement des services déconcentrés de la DGCCRF :

- soit par concours à condition d'avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'inspecteur depuis plus d'un an et de justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A, dont 2 au moins dans le grade d'inspecteur ;
- soit au choix par liste d'aptitude après 25 ans environ de services (au moins 1 an d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon du grade).

Stage

Les lauréats effectuent un stage de formation professionnelle d'un an à l'École nationale de la CCRF à Montpellier pour la partie théorique et dans les services implantés en département (DDCSPP et DDPP) et en région (DIRECCTE), pour la partie pratique.

Le portail des concours et métiers des ministères économique et financier vous apportera tous les renseignements relatifs à ce concours, à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/recrutement>

Nature des épreuves du concours d'inspecteur

Épreuves écrites (admissibilité)	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
<p>1 - <u>Concours externes</u> : Note de synthèse sur un sujet à caractère économique, financier ou social</p> <p>1 - <u>Concours interne</u> : Note de synthèse sur un sujet à caractère économique, financier ou social</p>	4 h	1	Inférieure à 5
<p>2 - <u>Externe à dominante juridique et économique</u> : Au choix : - Gestion et administration des entreprises - Economie - Droit pénal général - Droit administratif</p> <p>2 - <u>Externe à dominante scientifique et technologique</u> : Au choix : - Biochimie et microbiologie - Agroalimentaire et bio-industrie - Physique - Mathématiques</p> <p>2 - <u>Interne</u> : Au choix : - Missions de la DGCCRF - Comptabilité privée - Gestion administrative - Informatique</p>	3 h	1	"
Épreuves orales (admission)	Préparation	Durée	Coefficient
<p>1 - <u>Concours externes</u> : Entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation et l'aptitude du candidat</p> <p>1 - <u>Concours interne</u> : Entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation et l'aptitude du candidat</p>		40 mn	3
<p>2 - <u>Concours externes</u> : Langue étrangère : traduction en français sans dictionnaire d'un passage d'un texte et conversation sur le sujet traité (allemand, anglais, espagnol)</p>	15 mn	15 mn	1
<p>2 - <u>Concours interne</u> : Langue étrangère : traduction en français sans dictionnaire d'un passage d'un texte et conversation sur le sujet traité (allemand, anglais, espagnol)</p>	15 mn	15 mn	Epreuve facultative